

Extrait de l'analyse du 2^e trimestre 2026 du commerce extérieur de biens

Les exportations de la France vers les États-Unis ont globalement subi une baisse moins importante que celles de ses principaux partenaires européens depuis la mise en place des droits de douane américains supplémentaires à partir d'avril 2025. Cependant, en excluant les ventes dynamiques de l'aéronautique, exemptées de droits de douane supplémentaires, les exportations françaises ont connu une baisse de 7 % entre le 2^e trimestre 2025 et le 2^e trimestre 2026, qui s'ajoute à une précédente baisse de 7 % entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025.

Les importations originaires des États-Unis n'ont pas été analysées car le règlement 2026/1455 du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2026, issu des accords dits de Turnberry conclus en juillet 2025, ne s'applique qu'à partir du 1^{er} juillet 2026. En vertu de ce règlement, les droits de douane sur certaines marchandises originaires des États-Unis deviennent nuls tandis que d'autres marchandises sont soumises à des contingents tarifaires.

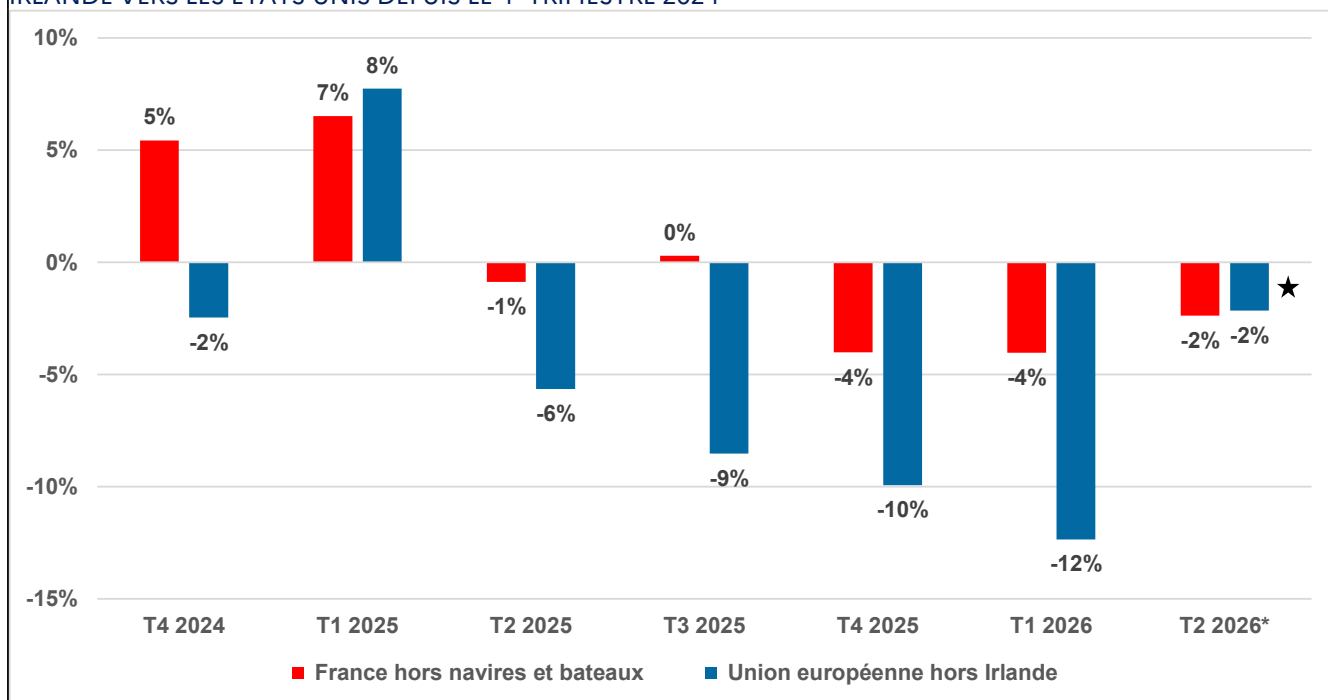
Les exportations françaises¹ vers les États-Unis sont en léger repli depuis 2024

Dans un premier temps, la perspective de mesures tarifaires pourrait avoir dynamisé les exportations de la France et de l'Union européenne (UE) vers les États-Unis (+7 % pour la France au 1^{er} trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024, +8 % pour l'UE hors Irlande). En particulier, les exportations de vins et de produits de maroquinerie de la France ont connu des hausses marquées, possiblement en anticipation des mesures tarifaires.

Elles se sont ensuite stabilisées au 2^e trimestre 2025 (-1 % en glissement annuel) et au 3^e trimestre (0 %) malgré la mise en place de droits de douane plus élevés à partir d'août.

Depuis le 4^e trimestre 2025, elles cèdent un peu de terrain (-4 % au 4^e trimestre 2025 et au 1^{er} trimestre 2026 en glissement annuel, -2 % au 2^e trimestre 2026, cf. figure F1-1).

F1-1. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE HORS IRLANDE VERS LES ÉTATS-UNIS DEPUIS LE 4^e TRIMESTRE 2024



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes, hors navires et bateaux (C30A) pour la France, Eurostat pour l'UE hors Irlande (données CAF/FAB, brutes).

Lecture : les exportations de la France hors navires et bateaux et de l'UE hors Irlande vers les États-Unis ont baissé de 2 % entre le 2^e trimestre 2025 et le 2^e trimestre 2026.

*Les données du mois de juin 2026 ne sont pas encore disponibles pour l'UE hors Irlande. Il a été supposé que le mois de juin serait égal au mois de mai.

L'Irlande a été dissociée de l'UE car les exportations de l'Irlande vers les États-Unis sont majoritairement constituées de produits pharmaceutiques totalement exemptés de droits de douane additionnels avant août 2025, et en partie exemptés après cette date.

¹ Pour ne pas gêner l'analyse des variations des exportations de la France vers les États-Unis par les ventes exceptionnelles de paquebots, il a été décidé d'exclure la vente de navires et bateaux (C30A) de ce focus. Le montant total des exportations de la France de navires et bateaux vers les États-Unis est de 1,8 Md€ en 2024, 1,2 Md€ en 2025 et 85 M€ au 1^{er} semestre 2026.

Encadré : L'évolution des droits de douane additionnels en vigueur aux États-Unis depuis avril 2025

Depuis avril 2025, les États-Unis ont mis en place un droit de douane additionnel à l'importation dit réciproque². Ce droit, de 20 % pour les importations de l'Union européenne, est entré en vigueur le 9 avril 2025 avant d'être suspendu le même jour pour une durée de 90 jours. Il a été remplacé par un droit additionnel de 10 % pendant cette période. Certains produits étaient toutefois exemptés de droits de douane³. À l'inverse, l'acier et l'aluminium et de nombreux produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium étaient taxés davantage, à hauteur de 25 % à partir du 12 mars 2025, puis à hauteur de 50 % à partir du 4 juin. De même, les importations d'automobiles étaient soumises à un droit de douane de 25 % à partir du 3 avril, tout comme les importations de pièces détachées d'automobile, à partir du 3 mai 2025.

Le 27 juillet 2025, l'UE et les États-Unis sont parvenus à un accord asymétrique (« accord de Turnberry ») instaurant un taux de droits de douane plafond de 15 % pour la majorité des importations de produits européens aux États-Unis depuis le 7 août 2025 et des droits nuls pour les importations de produits américains par l'UE. Le secteur de l'automobile et des pièces détachées automobiles est également concerné par ce taux plafond de 15 %. En revanche, les importations aux États-Unis d'acier et d'aluminium demeurent taxées à hauteur de 50 %, y compris la part d'acier et d'aluminium présente dans les produits comprenant plusieurs matériaux depuis le 19 août. Plusieurs secteurs sont concernés par des exemptions au droit de douane plafond. Pour les produits aéronautiques, produits pharmaceutiques génériques et leurs ingrédients, ressources naturelles indisponibles (telles que le liège), précurseurs chimiques, certains articles liés aux métaux précieux (or, platine, palladium), certains minéraux critiques, seul le taux de droits de douane au titre de la Nation la Plus Favorisée s'applique. En revanche, les médicaments brevetés par exemple sont soumis à un droit de douane plafond de 15 %.

L'augmentation des droits de douane portant sur les importations originaires de l'UE est toutefois bien inférieure à celle portant sur les importations originaires d'autres pays. Entre février et mars 2025, les États-Unis et la Chine se sont livrés à une escalade tarifaire conduisant les États-Unis à taxer les importations originaires de Chine à hauteur de 145 % et la Chine à taxer les importations originaires des États-Unis à hauteur de 125 %. En mai 2025, ces deux pays se sont accordés sur la réduction des droits de douane de 145 à 30 % pour les produits chinois exportés vers les États-Unis et de 125 à 10 % pour les produits américains exportés vers la Chine.

Depuis l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis rendu le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) ont été supprimés et remplacés par un **droit de douane mondial de 10 %** applicable à toutes les importations de biens à destination des États-Unis. Toutes les marchandises importées sont visées, à l'exception des produits faisant l'objet de droits sectoriels distincts ou des produits expressément exemptés, y compris de nombreux produits pharmaceutiques et produits liés aux semi-conducteurs.

Les exportations de la France vers les États-Unis résistent mieux que celles de ses partenaires européens.

En comparaison de ses principaux partenaires européens, les exportations de la France semblent avoir mieux résisté à l'effet des droits de douane additionnels entrés en vigueur aux États-Unis début avril 2025. La France est en effet moins concernée par les taxes sectorielles (automobiles, acier et aluminium) que les autres principaux pays européens, Allemagne en tête.

La baisse des exportations de l'UE vers les États-Unis débute dès le 2^e trimestre 2025 (- 6 % entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025) avant de s'amplifier (- 9 % au 3^e trimestre 2025, - 10 % au 4^e trimestre 2025, - 12 % au 1^{er} trimestre 2026). Au 2^e trimestre 2026, elles poursuivent leur baisse (- 2 %) par rapport au 2^e trimestre 2025 qui était lui-même en nette diminution.

En particulier, les exportations de l'Allemagne diminuent également assez nettement (- 10 % au 2^e trimestre 2025, - 15 % au 3^e trimestre 2025, - 13 % au 4^e trimestre 2025, - 12 % au 1^{er} trimestre 2026 et - 9 % au 2^e trimestre 2026), tout comme celles du Royaume-Uni (- 15 % au 2^e trimestre 2025, - 14 % au 3^e trimestre 2025, - 13 % au 4^e trimestre 2025, - 18 % au 1^{er} trimestre 2026⁴).

À l'inverse, les exportations de l'Italie augmentent de façon marquée, essentiellement grâce au secteur pharmaceutique (+ 4 % au 2^e trimestre 2025, + 13 % au 3^e trimestre 2025, + 2 % au 4^e trimestre 2025, + 1 % au 1^{er} trimestre 2026 et sont stables au 2^e trimestre 2026).

² Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet de la [douane](#) et de la [DG Trésor](#).

³ Parmi les produits exemptés, certains font l'objet d'enquêtes et pourront être soumis ultérieurement à des droits de douane.

⁴ Les données du mois de juin 2026 ne sont pas encore disponibles pour le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Il a été supposé que le mois de juin 2026 serait égal au mois de mai 2026

Sans l'aéronautique, les exportations françaises vers les États-Unis diminuent cependant nettement

Hors aéronautique, les exportations totales de la France diminuent dès la mise en place des droits de douane et leur baisse se poursuit jusqu'au 2^e trimestre 2026 (- 7 % au 2^e trimestre 2025, - 2 % au 3^e trimestre 2025, - 13 % au 4^e trimestre 2025, - 11 % au 1^{er} trimestre 2026 et - 7 % au 2^e trimestre 2026).

L'aéronautique est un des rares secteurs dont les ventes vers les États-Unis progressent fortement depuis le début de l'augmentation des droits de douane (+ 23 % au 2^e trimestre 2025, + 6 % au 3^e trimestre 2025, + 30 % au 4^e trimestre 2025, + 19 % au 1^{er} trimestre 2026 et + 11 % au 2^e trimestre 2026, cf. figure F1-2) en dépit d'un droit de douane additionnel de 10 % mis en place en avril 2025 (avant une exemption à partir d'août 2025).

F1-2. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LES ÉTATS-UNIS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2026 ET AU 2^E TRIMESTRE 2026

A129	Libellé	Écart (M€) entre T1 2026 et T1 2025	Écart (%) entre T1 2026 et le T1 2025	Écart (M€) entre T2 2026 et T2 2025	Écart (%) entre T2 2026 et T2 2025
Total	Exportations totales vers les États-Unis	-472	-4%	-280	-2%
C30C	Produits de la construction aéronautique et spatiale	512	19%	315	11%
C11Z	Boissons	-235	-24%	-41	-4%
C21Z	Produits pharmaceutiques	-83	-10%	-231	-23%
C28A	Machines et équipements d'usage général	-170	-22%	-1	0%
C20B	Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	-141	-20%	-17	-3%
C15Z	Cuir, bagages et chaussures	-141	-22%	22	4%
C27B	Matériel électrique	-25	-6%	57	16%
C20A	Produits chimiques de base, produits azotés...	176	29%	-253	-38%
C14Z	Articles d'habillement	-52	-18%	-13	-5%
C20C	Produits chimiques divers	-63	-21%	-60	-19%
C26E	Appareils de mesure, d'essai et de navigation...	-32	-13%	27	13%
C28D	Machines diverses d'usage spécifique	-39	-14%	-20	-8%
C25E	Coutellerie, outillage, quincaillerie...	24	11%	16	8%
C24B	Métaux non ferreux	11	7%	2	1%
C29A	Produits de la construction automobile	6	4%	47	38%
C32A	Articles de joaillerie et bijouterie...	-33	-21%	-22	-13%
C32B	Instruments à usage médical, optique et dentaire	-30	-19%	1	1%
C29B	Équipements pour automobiles	-18	-12%	17	14%
C10H	Produits alimentaires divers	-5	-4%	-13	-9%
C22B	Produits en plastique	-5	-4%	-7	-5%
C19Z	Produits pétroliers raffinés et coke	-44	-28%	5	4%
R90Z	Tableaux, gravures, sculptures	9	7%	-113	-51%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes)

Lecture : les exportations de boissons de la France vers les États-Unis ont diminué de 4 % entre le 2^e trimestre 2025 et le 2^e trimestre 2026, soit une baisse de 41 M€.

*Seuls les catégories dont la valeur des exportations dépassait 100M€ au 2^e trimestre 2026 figurent dans ce tableau.

** Pour rappel, les exportations des navires et bateaux ont été retirées pour les besoins de l'analyse.

De nombreux produits enregistrent une baisse significative au 1^{er} et au 2^e trimestre 2026 par rapport à un an plus tôt.

Parmi les principaux produits exportés vers les États-Unis au 2^e trimestre 2026, les baisses les plus importantes concernent les produits pharmaceutiques (- 10 % au 1^{er} trimestre 2026 puis - 23 % au 2^e trimestre 2026), les machines diverses d'usage spécifique (- 14 % puis - 8 %), les produits chimiques divers (- 21 % puis - 19 %) et les articles de joaillerie et bijouterie (- 31 % puis - 13 %). Les produits chimiques de base enregistrent une forte baisse sur le second trimestre spécifiquement (-38%).

Certaines catégories de produits ont subi une forte baisse entre les premiers trimestres 2025 et 2026, mais pas ou peu entre les seconds trimestres 2025 et 2026 (boissons, parfums et cosmétiques, cuirs et chaussures, machines et équipements d'usage général, matériel électrique). Cela pourrait indiquer que l'effet d'anticipation des droits de douane constaté au niveau européen (cf. supra) a aussi eu lieu pour la France pour ces secteurs et que les exportations de la France de ces produits étaient en diminution au 2^e trimestre 2025.

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Renaud VIGNE

Extrait de bilan du 2^e trimestre 2026 du commerce extérieur de biens, publié le 7 août 2026

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2402-6948 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

